



Lettre d'information - N° 28 / Septembre 2025



NOUS CONTACTER

Nègrepelisse

Du **lundi** au **vendredi**
8h30-12h / 13h30-17h
Tel. 05 63 30 90 90 (taper 5)
franceservices@quercyvertaveyron.fr

Monclar de Quercy

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
13h30-17h
Tel. 05 63 30 46 46
franceservicesrelais@quercyvertaveyron.fr



PERMANENCES PARTENAIRES sur RDV

Nègrepelisse

Service des Impôts

Tous les mercredis 9h-12h/13h30-17h

Mission Locale (16-25 ans)

Tous les lundis et jeudis

Relais Petite Enfance

Tous les mardis 13h30-17h
au 06 11 76 83 31 ou 06 26 31 43 66

Défenseur des Droits

Les mardis 2, 9 et 16/09 9h-12h

MSA

Le mardi 23/09 9h-12h

Travailleur social – Caf

Les mercredis 3 et 17/09 13h30-17h

Ateliers Numériques

Les mardis et jeudis 13h30-17h
05 63 30 90 90 (taper 5)

Adil (logement)

Le jeudi 11/09 13h30-17h
au 05 32 74 15 63

Communauté 360

Le vendredi 19/09 8h30-12h
au 0800 360 360

Montauban services

au 05 63 65 65 56

Cpam

Les vendredis 5 et 12/09
8h30-12h/13h30-17h

À LA UNE

REPRISE DES ATELIERS NUMERIQUES ADMINISTRATIFS A FRANCE SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives en ligne ?

France Services reprend à partir du mardi 9 septembre 2025 ses **ateliers numériques administratifs**, pour vous accompagner gratuitement et en toute simplicité dans l'usage des services publics dématérialisés (CAF, CPAM, impôts, retraite...).



Quand et où ?

À Nègrepelisse : les **mardis** et **jeudis** de **13h30 à 16h30**

À Monclar-de-Quercy : les **mercredis** de **8h30 à 12h**

Ces ateliers sont ouverts à tous, individuel et sur inscription. Hélène vous guidera pas à pas : création de compte, navigation sur les sites officiels, prise de rendez-vous en ligne, etc.



Objectif : renforcer votre autonomie numérique et faciliter vos démarches du quotidien.



Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez France Services au 05.63.30.90.90 tapez 5 ou par mail à franceservices@quercyvertaveyron.fr



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour tout renseignement : 05 63 30 90 90 choix 5



Monclar de Quercy

Carte d'identité / Passeport

Du lundi au vendredi / 8h30-12h30
06 76 69 84 11

Services des Impôts

Le jeudi 18/09 8h30-12h
05 63 30 46 46

Mission Locale (16-25 ans)

Les mercredis 8h30-12h
05 31 78 00 00

Relais Petite Enfance

Tous les lundis / 13h30-17h
06 11 76 83 31 ou 06 26 31 43 66

MSA

Le jeudi 9/09 8h30-12h

Montauban services – Mobilité

Le jeudi 25/09 13h30-17h
07 89 30 96 03

Travailleur social – Conseil départemental

Les jeudis 4 et 25/09 8h30-12h
05 63 30 91 54

Travailleur social – Caf

Les mardis 2 et 16/09 13h30-17h

EREF

Le vendredi 5/09 8h30-12h/13h30-17h

CPAM

Le mardi 23/09 8h30-12h/13h30-17h



L'ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION



1. Un **accompagnement personnalisé** des demandeurs d'emploi
2. Un **soutien aux employeurs** dans leurs démarches de recrutement
3. Un **réseau de partenaires** de l'emploi et de l'insertion

05 63 30 90 90

eref@quercyvertaveyron.fr

A SAVOIR

CARSAT : RETRAITE PROGRESSIVE :

À compter du 1^{er} septembre 2025, il sera possible d'accéder à la retraite progressive dès **60 ans**.

Actuellement, vous pouvez prendre une retraite progressive **entre 60 et 62 ans** selon votre année de naissance (par exemple, 61 ans et 6 mois si vous êtes né en 1966 ; 62 ans si vous êtes né à partir de 1968).

Qu'est-ce que la retraite progressive ?

Ce dispositif permet d'aménager sa fin de carrière et de bénéficier d'une fraction de sa retraite tout en poursuivant une activité professionnelle réduite. La personne peut ainsi continuer à cotiser jusqu'à sa retraite « complète ».

Exemple :

Un salarié ayant un temps partiel à 60 % pourra percevoir 40 % de sa pension. Un salarié ayant un temps partiel à 50 % pourra percevoir 50 % de sa pension.

Les conditions pour bénéficier de la retraite progressive

À partir du 1^{er} septembre 2025, avoir **60 ans**.

Réunir au moins **150 trimestres** (37,5 années) pour la retraite, tous régimes de base confondus.

Exercer une activité réduite ou à temps partiel représentant **entre 40 et 80 % d'un temps complet**. Il vous faudra l'accord de votre employeur.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/actif/je-souhaite-partir-plus-tot/retraite-progressive.html>



NOS SERVICES

Les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien:

- une information de premier niveau
- un **accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (ex : impôts, inscription Pôle Emploi, retraite, ouverture compte Améli de la CPAM, simulation ou demande de prestation CAF, pré-demande de carte d'identité, carte grise, renouvellement de permis...)



Ordinateurs en libre accès

